

4<sup>e</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 24 mai 1912.)

MM.

- |                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| 1 <sup>er</sup> BUREAU | { | D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.<br>FORICHON.              |
| 2 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Louis MARTIN.<br>DE LA BATUT.                         |
| 3 <sup>e</sup> BUREAU  | { | Pierre BAUDIN.<br>PETITJEAN.                          |
| 4 <sup>e</sup> BUREAU  | { | GENET. <i>Président</i><br>MURAT.                     |
| 5 <sup>e</sup> BUREAU  | { | ALBERT PEYRONNET.<br>Louis QUESNEL. <i>Secrétaire</i> |
| 6 <sup>e</sup> BUREAU  | { | VAGNAT.<br>Comte d'ALSACE, prince d'HÉNIN.            |
| 7 <sup>e</sup> BUREAU  | { | CHASTENET.<br>LOUBET.                                 |
| 8 <sup>e</sup> BUREAU  | { | VINCENT.<br>COUYBA.                                   |
| 9 <sup>e</sup> BUREAU  | { | BESNARD.<br>CABART-DANNEVILLE.                        |

1245 1599



N

4<sup>e</sup>/<sub>3</sub> Commission d'Initiative parlementaire, mai 1912.

Séance du 30 mai 1912.

La Commission a désigné comme :

Président : M. Murat

Secrétaire : M. Louis Guesnel

Le Président,

Murat

Le Secrétaire,

Louis Guesnel

Séance du 7 juin 1912.

La Commission, après avoir entendu lecture de l'Exposé des motifs et du texte d'une Proposition de Loi (n° 179) tendant à instituer un privilège agricole, présentée par M. Guillaume Chastenet et plusieurs de ses collègues, prend en considération cette Proposition de Loi et désigne M. Guillaume Chastenet, comme rapporteur.

Le Président

Murat

Le Secrétaire

Louis Guesnel

Séance du 11 juin 1912.

La Commission, après avoir entendu lecture de l'Exposé des motifs et du texte d'une Proposition de Loi (n° 171) tendant à modifier les paragraphes 4 et 5 de l'article 2 et l'article 3 de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription en matière hypothécaire, présentée par M. Théodore Girard, prend en considération cette Proposition de Loi et désigne M. Théodore Girard, comme rapporteur.

Le Président

Murat

Le Secrétaire.

Louis Guesnel

Séance du 14 juin 1912

La Commission, après avoir entendu lecture de l'exposé des motifs et du texte d'une proposition de loi (n° 181) tendant à modifier l'art. 184 de Code civil, présentée par M. Mazière, prend cette proposition en considération, cette proposition de loi et désigne M. Vagnat comme rapporteur.

Le Président,

Le Secrétaire,

L. Vagnat

A. Vincent

Séance du 3 X<sup>ls</sup> 1912

La Commission, après avoir entendu lecture de l'exposé des motifs et du texte d'une proposition de loi (n° 216) tendant à la création d'une Caisse des monuments historiques présentée par M. Audiffred et un grand nombre de ses collègues, prend en considération cette proposition de loi et désigne M. Merat comme rapporteur.

Le Président

Le Secrétaire

L. Merat

A. Vincent